Attention aux mirages de la "flexicurité" à la danoise LE MONDE ECONOMIE | 13.04.07 | 17h58

Depuis quelques années, le Danemark, avec son modèle de "flexicurité", suscite l'engouement. Sur le papier, ce modèle repose sur trois piliers : une faible protection de l'emploi (c'est le volet flexibilité) ; une indemnisation généreuse des chômeurs (c'est le volet sécurité) ; et un contrôle suffisamment strict de ceux-ci pour les dissuader de rester au chômage (c'est le volet politique active).

Dans les faits, l'instabilité de l'emploi est en effet plus forte au Danemark. L'ancienneté moyenne dans un poste y est de l'ordre de huit ans contre onze en France. Un tissu productif surtout composé de PME, dans lesquelles la mobilité est toujours plus forte, explique cependant largement cela.

Le taux de chômage danois (3,9 % en 2006) est beaucoup plus faible que le taux français. La flexibilité de l'emploi explique-t-elle cette différence ? Plusieurs éléments invitent à contester ce diagnostic. Le faible niveau de protection légale de l'emploi existait déjà au début des années 1990 quand le taux de chômage frôlait la barre des 10 %. De façon générale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'a jamais réussi à établir un lien de causalité entre flexibilité de l'emploi et taux de chômage. La Suède ou la Norvège ont une forte protection de l'emploi, mais un faible taux de chômage. La faible protection légale qui prévaut au Danemark est, de surcroît, largement compensée par la négociation collective (avec un taux de syndicalisation de 80 %). Si la durée légale du préavis de licenciement est plus faible qu'en France, sa durée globale - en intégrant les règles conventionnelles - est ainsi plus élevée.

Les performances mêmes du Danemark en matière de chômage et d'emploi doivent être relativisées. Entre 1993 et 2005, le taux de chômage y est certes passé de 9,6 % à 4,8 %, tandis qu'il baissait laborieusement de 11,1 % à 9,6 % en France. Entre ces deux dates, la France a pourtant créé sensiblement plus d'emplois : + 12,8 % contre + 7,9 % au Danemark.

RIEN NE PROUVE QUE LA FLEXIBILITÉ CRÉE DE L'EMPLOI

Deux éléments expliquent ce paradoxe. La démographie : la population des 15-64 ans a augmenté plus vite en France (+ 5,8 % contre + 2,5 %). L'évolution du taux d'activité : ce taux, qui mesure la part de la population active (en emploi ou au chômage) dans la population des 15-64 ans, a augmenté de 2,2 points en France, alors qu'il a baissé de 1,6 point au Danemark (2,3 points pour les seuls 25-54 ans). Dit autrement, c'est en classant une part croissante des sans-emploi comme inactifs (malades de longue durée notamment), et non comme chômeurs, que le Danemark a réduit, en partie, son taux de chômage. Pas de quoi s'ébaudir.

Enfin, les facteurs mêmes de création d'emplois méritent être interrogés. Rien ne prouve, on l'a dit, que la flexibilité - et avec elle la baisse du coût du travail - crée de l'emploi. L'échec des politiques néolibérales en France et dans la zone euro ne le prouve-t-il pas ? On peut

préciser le propos en positif : c'est la croissance qui crée de l'emploi et celle-ci dépend des politiques économiques mises en oeuvre. En France, 1,7 million d'emplois ont été créés entre 1997 et 2001. Un record que l'on peut attribuer aux inflexions keynésiennes - insuffisantes mais réelles - prises alors. Et au Danemark ? Les thuriféraires de la "flexicurité" oublient toujours de mentionner les faits suivants : le taux de chômage a fortement augmenté au début des années 1990, au moment où les taux d'intérêt étaient très élevés (jusqu'à 18 % pour les taux d'intérêt à trois mois fin 1992 !) ; il a ensuite baissé et cela sur une période de temps extrêmement courte, de près de 10 % en 1993 à un peu plus de 5 % en 1997. Or durant cette période le Danemark a connu une croissance extrêmement vive : 5,5 % rien qu'en 1994 et 3 % en moyenne les trois années suivantes, une croissance tirée par une baisse importante des taux d'intérêt et une reprise de l'investissement public.

La plupart des chômeurs danois - ceux qui ont un revenu inférieur aux deux tiers du salaire moyen - ont droit à des allocations chômage qui leur assurent 90 % de leur revenu antérieur pendant quatre ans. Leurs devoirs ont donc une réelle contrepartie en termes de droits. En France, ces devoirs existent aussi. Ils ont même été durcis ces dernières années. Dans le même temps, en revanche, les allocations ont été considérablement réduites. Pourquoi ne pas imiter le modèle danois en la matière ? Le Danemark, à l'instar des autres pays nordiques, s'appuie sur un pacte social extrêmement puissant : dépense publique et secteur public (près d'un tiers des emplois) développés (ce qui n'empêche pas la dette publique d'être faible) ; forte syndicalisation ; faible inégalité des revenus (près de deux fois moindres qu'en France pour les écarts entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres). N'est-ce pas d'ailleurs pour préserver ce modèle que les Danois et les Suédois ont refusé - on omet toujours de mentionner ce sacrilège - d'intégrer l'euro ?

Au final, il y a sans doute des enseignements à retenir du Danemark... mais ce ne sont pas ceux qu'on nous présente habituellement.

CHRISTOPHE RAMAUX ET DAMIEN SAUZE

Article paru dans l'édition du 11.04.07